

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON DE CONCHES

MAIRIE



27190



## Dossier

# Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du

## Chemin rural n°7

## A

## Calais

Enquête du 14 au 28 septembre 2021

# SOMMAIRE

1. Demande d'achat d'une partie du chemin rural n°7 à Calas
  
2. Délibération du conseil municipal du 18 mars 2021 accord vente et désaffectation
  
3. Arrêté du 6 août 2021 prescrivant l'enquête et désignant le commissaire-enquêteur
  
4. Notice explicative
  
5. Plan de situation
  
6. Plan parcellaire et liste des propriétaires adjacents
  
7. Publicité
  - Publication dans la presse
  - Affichage sur le terrain

Mme Rose Lallier  
2 rue de Calais  
27190 LE FIDELAIRE

Mesdames les Conseillères  
Messieurs les Conseillers  
Le Conseil Municipal  
Mairie  
27190 LE FIDELAIRE

Le Fidelaire, le 24 février 2021

**Objet : tronçon du chemin rural N°7 entre les chemins ruraux N°11 et 13**

Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

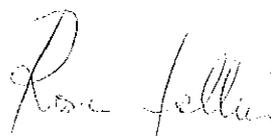
Je vous écris en réponse au courrier de Monsieur Le Maire du 19 février 2021 qui m'informait des conclusions de la commission chemin qui s'est réunie le vendredi 12 février dernier.

Je souhaiterais solliciter du Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir le tronçon du chemin rural N°7 qui traverse mon jardin entre le chemin rural N° 11 et le chemin rural N°13.

Je m'engage à prendre à ma charge les frais inhérents à l'étude de ma requête.

Dans l'espoir d'un avis favorable des membres du Conseil Municipal, et restant à votre disposition pour la visite des lieux ou tout autre renseignement que vous jugerez utile,

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, l'expression de ma considération.



Rose Lallier



27190



## Extrait de DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

REUNION DU JEUDI 18 MARS 2021

\*\*\*\*\*

Le jeudi 18 mars 2021 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSÉY, Maire

### CONVOCACTION

12/03/2021

### AFFICHAGE

25/03/2021

### MEMBRES :

en exercice : 15  
Présents..... : 13  
votants..... : 13  
pour..... : 13  
contre..... : 0  
abstention.. : 0

### OBJET :

Vente d'une partie du  
chemin rural n°7 à Calais  
Désaffectation et  
Lancement de procédure

**CONSEILLERS PRESENTS** : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, R. LEGRAND, M. LE MERCIER P. MORIN, N. JOSSE, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, N. CANU

**CONSEILLERS ABSENTS** : I. GONNET, A. ARNOLD,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. LE MERCIER

*Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;*

*Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;*

*Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;*

*Considérant qu'une partie du chemin rural n°7, sis, Calais, n'est plus utilisée par le public et qu'elle est située entre 2 parcelles appartenant au même propriétaire*

*Considérant la demande d'achat de la riveraine, Madame LALLIER, 2 rue de Calais, d'acquérir cette partie dudit chemin*

*Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.*

*Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Constata** la désaffectation d'une partie du chemin rural n°7 à Calais

**Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

**Demanda** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702427-20210318-2021-18-DB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2021

Affichage : 25/03/2021

Le Maire



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire



**ARRETE DU MAIRE**

MAIRIE



27190

Prescrivant l'enquête publique préalable  
à la cession d'une partie du chemin rural N°7 à Calais

**Le maire du Fidelaire**

Vu le code de la voirie routière, article L 161-1,

Vu le code rural, articles L161-10, R 161-25, R161-26 et R161-27,

Vu le code des relations entre le public et l'administration – livre 1<sup>er</sup> – Titre 3 – Chapitre IV  
(articles 134-1 à 134-32)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2021, approuvant le projet  
d'aliénation d'une partie du chemin rural n°7 à Calais

Vu le dossier d'enquête publique,

**ARRETE****ARTICLE 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le projet de cession d'une partie du chemin rural n°7 à Calais est soumis à une enquête  
publique destinée à recueillir les observations de la population.

Cette enquête se déroulera pendant une durée de *15 jours consécutifs*,

**du mardi 14 septembre 2021 au mardi 28 septembre 2021 inclus**

**ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Monsieur Yves GOURVES, militaire retraité, est désigné en qualité de commissaire  
enquêteur.

**ARTICLE 3 : CONSULTATION DU DOSSIER ET OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et  
paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à **la mairie du Fidelaire pendant 15  
jours consécutifs., du mardi 14 au mardi 28 septembre 2021.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie **aux jours et heures d'ouverture  
habituelles à savoir : les mardis, mercredis et vendredis de 15h30 à 18h30 et sur le site  
internet de la commune [www.lefidelaire.fr](http://www.lefidelaire.fr).**

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur le registre  
d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : - Monsieur  
Yves GOURVES - Mairie de LE FIDELAIRE – 7, rue de la Mairie – 27190 - LE FIDELAIRE  
ainsi qu'à l'adresse mail suivante : [mairielefidelaire@wanadoo.fr](mailto:mairielefidelaire@wanadoo.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions seront mises en ligne sur le site internet  
de la commune au fur et à mesure de leur émission aux fins de consultation pendant la durée  
de l'enquête.

**ARTICLE 4 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux horaires suivants :

**le mardi 14 septembre 2021 et le mardi 28 septembre 2021 de 15h30 à 18h30**

*L'enquête publique sera close le mardi 28 septembre 2021 à 18h30.*

# Commune de LE FIDELAIRE

## Chemin rural n°7 à Calais

### Projet de cession

-----

### Enquête publique

## 4. Notice explicative

La présente enquête porte sur l'aliénation d'une partie du chemin rural n°7 à Calais.

C'est une partie de chemin d'une longueur d'environ 57 m et entre 5 et 4 m de large (la largeur n'étant pas identique partout),

Madame Rose LALLIER, propriétaire des parcelles N°D699 et D1106, adjacentes à cette voie a demandé par courrier du 24 février 2021 à acheter cette portion de chemin, coupant sa propriété en deux.

Le conseil municipal du Fidelaire, informé de la demande de Madame LALLIER, et après visite sur place, de la commission communale des chemins, a délibéré le 18 mars 2021. Il a constaté la désaffectation de cette portion de chemin : celle-ci n'étant pas utilisée par le public. Il a donné son accord pour la cession en l'état de cette partie du chemin rural N°7 à Calais sans que le futur acquéreur puisse demander aucun dédommagement à la commune pour mauvais état de la chaussée ou mauvais écoulement des eaux de pluie.

Cette cession ne deviendra toutefois définitive qu'après enquête publique d'une durée de quinze jours, définie par les articles L161-10-, R161-25, R161-26 et R161-27 du code rural et du code des relations entre le public et l'administration (articles 134-1 à 134-32) et délibération du conseil municipal décidant l'aliénation de la voie.

Elle sera ensuite formalisée par un acte notarié.

- P.J. : - plan de situation  
- plan parcellaire  
- liste des propriétaires des parcelles comprises dans le projet

Département :  
EURE

Commune :  
LE FIDELAIRE

Section : D  
Feuille : 000 D 05

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 05/08/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

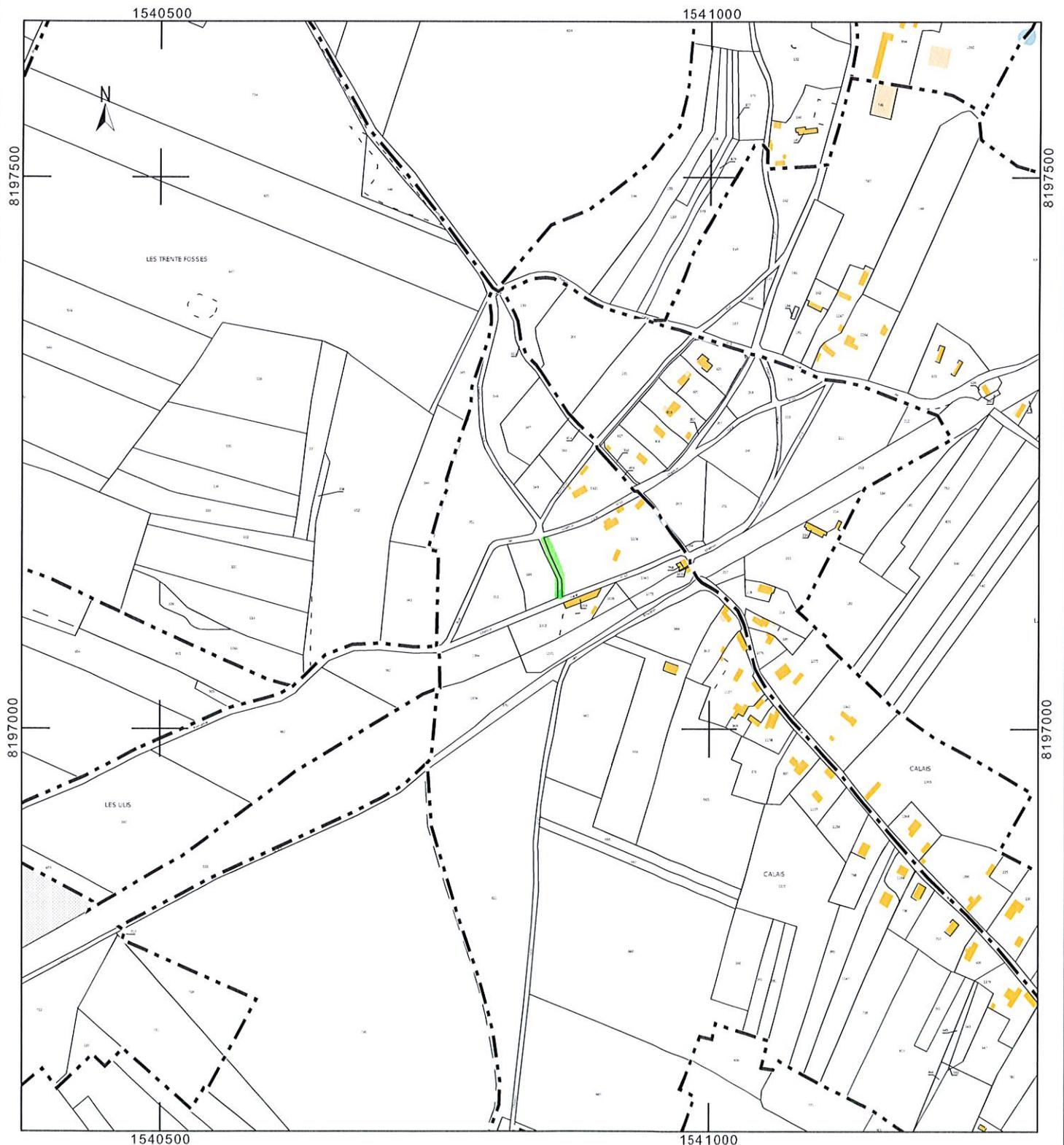
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF DE L'EURE  
Centre des Finances publiques PLACE  
DE LA DEMI LUNE 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02-32-25-71-13 -fax  
ptgc.270.louviERS@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





MAIRIE



27190



ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE CESSION  
DU CHEMIN RURAL N° 7  
A Calais

## LISTE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DU CHEMIN RURAL ET DES PARCELLES

### Propriétaires

Madame Rose LALLIER  
2 rue de Calais  
27190 LE FIDELAIRE

### Parcelles

D699 D1106